

TARIFS ALSH INTERCOMMUNAUX à compter du 01/07/2023

PRESTATIONS		Journée complète		1/2 Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
		1 enfant	2 enfants et plus inscrits à l'ALSH	1 enfant	2 enfants et plus inscrits à l'ALSH	1 enfant	2 enfants et plus inscrits à l'ALSH
TRANCHES	REVENUS MENSUELS						
T1	< à 1 067 €	7,98 €	6,87 €	5,82 €	5,30 €	3,20 €	2,76 €
T2	de 1 067,01 € à 2 000 €	10,09 €	8,67 €	7,46 €	6,41 €	4,25 €	3,66 €
T3	de 2 000,01 € à 3 000 €	12,18 €	10,48 €	8,90 €	7,65 €	4,90 €	4,21 €
T4	de 3 000,01 € à 4 000 €	15,39 €	13,23 €	11,23 €	9,66 €	6,18 €	5,30 €
T5	de 4 000,01 € à 5 000 €	18,41 €	15,84 €	13,44 €	11,56 €	7,39 €	6,36 €
T6	de 5 000,01 € à 6 000 €	21,54 €	18,53 €	15,72 €	13,53 €	8,65 €	7,44 €
T7	> 6 000,01 €	22,72 €	19,54 €	16,58 €	14,26 €	9,12 €	7,85 €
Extérieur		38,55 €	38,55 €	28,14 €	28,14 €	15,48 €	15,48 €
Tarif PAI panier repas /somme à déduire de		3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €		

Application d'une tarification supplémentaire de 10 euros par jour relatif à l'accueil d'un enfant non-prévu quelque soit le nombre de jours supplémentaires (plafonné à 100 euros mensuel par famille).

Application d'une tarification supplémentaire de 5 euros par 1/4 d'heure commencé pour tout retard constaté en fin de journée après 19 heures (par famille).

Application d'une minoration de 3 euros sur les tarifs journaliers " en journée complète" et " en 1/2 journée avec repas", si le service de restauration est dans l'impossibilité de proposer un menu compatible avec un Projet d'Accueil Individualisé signé et en cas d'ouverture de la structure sans service de restauration (protocole spécifique).

Application en cas d'organisation de "mini-séjour" d'un montant forfaitaire ajouté au tarif "journée complète" multiplié par le nombre de jours concernés.

Application en cas d'organisation de "nuitée" d'un montant forfaitaire ajouté au tarif plus un taux d'effort appliqué par tranche.